

- L'animation

Objectif : Proposer une offre d'activité ouverte, adaptée à chaque public et veiller à la rendre attractive

- Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité à travers la mise en place d'organisations et d'activités adaptées.
- Rendre l'enfant ou le jeune acteur de ses loisirs ou de ses projets.
- Accompagner l'enfant ou le jeune dans ses choix pour favoriser son autonomie et sa responsabilisation.
- Favoriser l'épanouissement, en permettant la découverte et l'expression sous toutes ses formes.
- Valoriser les initiatives et réalisations des enfants et des jeunes dans et en dehors des structures et autant que possible sur la ville.
- Permettre le développement du potentiel physique et intellectuel de chacun en fonction de son âge et de ses capacités.
- Etre attentif aux évolutions des pratiques professionnelles et des attentes des publics.
- Ouvrir les structures sur la ville et favoriser les projets en transversalité et les partenariats.
- Avoir un langage et une attitude adaptés à la mission d'adulte référent (comportement, tenue...) pour accompagner l'enfant dans sa vie citoyenne.

• • •

Le cadre ainsi défini dans cette charte servira de base dans l'élaboration, la menée et l'évaluation des projets pédagogiques des équipes. Il devra également être pris en compte dans l'orientation des projets et des échanges avec les différents partenaires concernés : institutions, associations, prestataires...

• • • •

Charte adoptée au Conseil municipal du 7 octobre 2010

CHARTRE EDUCATIVE de la ville de BLAGNAC



La communauté éducative est riche de sa diversité : parents, enseignants, professionnels des services municipaux et intervenants associatifs. Toutes ces forces vives sont mobilisées au service des enfants, des jeunes et de leur famille.

Le territoire communal constitue un échelon essentiel pour la promotion des projets éducatifs. La part des communes dans les politiques préventives et éducatives ne cesse de croître s'agissant tant de la Petite Enfance, de l'accompagnement des journées scolaires des élèves que de la gestion des activités péri et extra scolaires.

La ville de Blagnac justifie d'une longue expérience dans ces secteurs et d'une politique éducative volontariste.

Par la création d'une charte éducative municipale, la Ville souhaite réaffirmer ses valeurs et ses priorités à l'attention de l'ensemble des acteurs municipaux évoluant dans la sphère éducative.

LES VALEURS ÉDUCATIVES

Les différents temps de vie des enfants et des jeunes en collectivité représentent un enjeu éducatif et social important. Ils ne doivent pas être un facteur supplémentaire d'inégalité sociale et culturelle ni une source d'isolement et d'exclusion.

A ce titre, dans le cadre de ses actions, la ville de Blagnac souhaite promouvoir les valeurs de solidarité, de mixité des publics, d'équité, de respect des autres et du vivre ensemble, de laïcité et d'humanisme, dans un souci constant de cohérence entre les diverses actions municipales en direction du jeune public et de leur famille.

En partenariat avec les différents acteurs éducatifs, la ville souhaite permettre l'évolution et l'épanouissement des enfants et des jeunes d'aujourd'hui pour en faire demain des citoyens autonomes et responsables.

Elle confie donc à ses services et à ses équipes la mise en œuvre des missions permettant d'atteindre cette finalité dans le respect des valeurs identifiées.

LES MISSIONS ÉDUCATIVES ESSENTIELLES

- La coéducation

Objectif : Accompagner et soutenir les parents et les partenaires dans leur rôle éducatif

- Associer les parents et les différents acteurs de l'éducation aux actions menées par la collectivité et favoriser leur expression.
- Favoriser le développement des actions transversales entre les différents acteurs éducatifs.
- Veiller à la cohérence des actions menées entre les différents services municipaux et au maintien de la continuité éducative.
- Exercer une veille sociale et prévenir les ruptures des plus fragiles.
- Travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires pour répondre au mieux aux besoins des enfants ou des jeunes et de leur famille.

- L'accueil des publics

Objectif : Favoriser l'accueil de tous les publics et respecter la spécificité de chacun

- Recevoir les différents publics en se mettant en position d'écoute et d'attention dans des lieux adaptés à chacun.
- Faciliter l'accès de tous aux services grâce à une tarification sociale et une information adaptée.
- Encourager la découverte et la pratique des activités sportives et culturelles.
- Favoriser l'intégration de tous en respectant les situations de handicap et les spécificités médicales chaque fois qu'elles sont compatibles avec un accueil collectif.
- Respecter les rythmes de l'enfant et des jeunes en intégrant la particularité de chaque tranche d'âge.
- Informer, renseigner et orienter les familles sur les actualités municipales (procédures, projets) et celles des partenaires.